



**PROVINCE DU QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN, TENUE LE 19 MARS 2015 À 19H30 AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE CARIGNAN SITUÉ AU 1555 RUE DE L'ÉCOLE À CARIGNAN

Sont présents :

Monsieur Serge Gélinas, président et représentant de la Ville de Chambly
Monsieur David Pilon, vice-président et représentant de la Ville de Richelieu
Monsieur Jacques Ladouceur, administrateur, Ville de Richelieu
Monsieur Patrick Marques, administrateur, Ville de Carignan
Madame Anne Poussard, administratrice, Ville de Carignan

Sont également présents :

Mme Louise Boucher, directrice générale, Société Gestrans
Mme Murielle Allatt, directrice générale adjointe, Société Gestrans
M. David Viannay, directeur général adj. aux opérations, Société Gestrans
Mme Laurence Clair, chargée de projet, Société Gestrans
Monsieur Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier

Est absent :

Monsieur Richard Tétreault, administrateur, Ville de Chambly

Le quorum étant constaté, la réunion du Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan est déclarée ordinaire et constituée.

Monsieur Serge Gélinas agit en qualité de président.

Monsieur Yvon Massicotte agit en qualité de secrétaire-trésorier.

L'assemblée a pour but :

1. Les résolutions ou règlements concernant :

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire 19 mars 2015;
- 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2015;
- 1.3. Adoption des comptes à payer du mois de février 2015;
- 1.4. Adoption du règlement 11-2014 Révision du réseau local;
- 1.5. Autorisation de signature de l'entente pour le service de transport en commun de personnes entre la ville de Marieville et le CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

2. Suivis :

- 2.1. Suivi de la réunion du 19 février 2015;
- 2.2. Suivi sur le dossier SAEIV;
- 2.3. Suivi de l'AQTIM;

3. Finances :

- 3.1. Présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2014;
- 3.2. Présentation des états financiers au 31 janvier 2015;

4. Opérations

- 4.1. Le rapport sur les opérations du mois de février 2015;

5. Correspondance

5.1. Correspondance reçue :

- 5.1.1. Ville de Marieville - 2014-02-27/ réf. : Entente entre la ville de Marieville et CIT de Chambly-Richelieu-Carignan;
- 5.1.2. Ville de Marieville - 2015-02-27/ réf. : Transport en commun pour la Ville de Marieville;

5.2. Correspondance envoyée :

- 5.2.1. Monsieur Michel Leboeuf - 2015-02-24/ réf. : CIT Chambly-Richelieu-Passage à l'avance;
- 5.2.2. Aux organismes de transport concernés - 2015-03-02/ réf. : Révision du réseau local et les temps de parcours des circuits de Montréal;



6. Ajouts à l'ordre du jour :

- 6.1.
6.2.
6.3.

7. Varia :

- 7.1.
7.2.
7.3.

8. Lieu et date de la prochaine assemblée ordinaire

9. Bienvenue aux usagers

10. Levée de l'assemblée.

1.1. 2015-027 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 MARS 2015

Il est proposé par : Monsieur Patrick Marques
Appuyé par : Monsieur Jacques Ladouceur
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2015 avec l'ajout des points suivants :

- 6.1 Avis de motion - Projet de règlement 01-2015 Horaire estival;
6.2 Montant supplémentaire pour la signalisation requise dans le cadre de la révision du réseau local;
6.3 Avis de motion - Projet de règlement 02-2015 - Retrait temporaire de l'arrêt métropolitain William/Nazareth à compter du 25 juin 2015;
6.4 Mandat à l'AQTIM - Enfant voyageant seul à bord du transport collectif;
7.1 Présence du transporteur aux assemblées du CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

Et le dépôt des documents suivants :

- États financiers vérifiés au 31 décembre 2014;
- Travaux prévus à l'Autoroute Bonaventure;

ADOPTÉE

1.2 2015-028 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2015

Il est proposé par : Monsieur Patrick Marques
Appuyé par : Monsieur Jacques Ladouceur
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 2015-029 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Madame Murielle Allatt, directrice générale adjointe chez Société Gestrans précise qu'au cours du mois de février 2015, la procuration l'autorisant, à titre de secrétaire-trésorière adjointe, à passer des contrats au nom du CIT Chambly-Richelieu-Carignan n'a pas été utilisée. Madame Allatt présente ensuite la liste des comptes à payer pour le mois de février 2015.

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé par : Madame Anne Poussard
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser la liste des comptes à payer, ci-après, pour le mois de février 2015 :



No de résolution
ou annotation



COMPTES À PAYER
MOIS DE FÉVRIER 2015

MOIS	NOMS	DESCRIPTIONS	# FACTURE	MONTANT	TOTAL	NO CHQ
FÉVRIER	ASS QC TRANSPORT INTERMUNICIPAL	INSTALLATION VALIDEURS ET PIÈCES	VP-917	10 022,26 \$		
FÉVRIER	ASS QC TRANSPORT INTERMUNICIPAL	REPARATION ÉQUIPEMENT BUS	VP-925	1 190,94 \$	11 213,20 \$	3061
FÉVRIER	CARRA	SERVICE FÉVRIER	REM00137474	80,64 \$		
FÉVRIER	CARRA	SERVICE FÉVRIER	REM00137475	53,76 \$	134,40 \$	3062
FÉVRIER	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	AJUSTEEMENT RELEVÉ 1 - 2014	4397471	96,42 \$	96,42 \$	3063
FÉVRIER	NEOLECT	ENLÈVEMENT PMV	FAC0006972	1 001,34 \$	1 001,34 \$	3064
FÉVRIER	TAXI CHAMBLY INC.	SERVICE FÉVRIER	280215	8 953,30 \$	8 953,30 \$	3065
FÉVRIER	IMPRIMERIE PIERRE CLERMONT INC	LIVRETS HORAIRES	19072	9 815,24 \$	9 815,24 \$	Dépôt direct
FÉVRIER	ISR TRANSIT	BASE POSTE	150115-32	12 158,61 \$		
FÉVRIER	ISR TRANSIT	BASE POSTE	15015-33	1 086,51 \$	13 245,12 \$	Dépôt direct
FÉVRIER	TRANSDEV QUÉBEC INC.	SERVICE FÉVRIER	23-28022015	596 222,34 \$	596 222,34 \$	Dépôt direct
JANVIER	SERGE GÉLINAS	ASSEMBLÉE DU 15 JANVIER 2015	PP-1	283,50 \$		
JANVIER	JACQUES LADOUCEUR	ASSEMBLÉE DU 15 JANVIER 2015	PP-1	47,90 \$		
JANVIER	ANNE POUSSARD	ASSEMBLÉE DU 15 JANVIER 2015	PP-1	147,90 \$		
JANVIER	RICHARD TÉTREULT	ASSEMBLÉE DU 15 JANVIER 2015	PP-1	141,75 \$		
JANVIER	DAVID PILON	ASSEMBLÉE DU 15 JANVIER 2015	PP-1	147,90 \$	768,95 \$	Dépôt direct
FÉVRIER	SERGE GÉLINAS	ASSEMBLÉE DU 19 FÉVRIER 2015	PP-2	283,50 \$		
FÉVRIER	JACQUES LADOUCEUR	ASSEMBLÉE DU 19 FÉVRIER 2015	PP-2	47,90 \$		
FÉVRIER	ANNE POUSSARD	ASSEMBLÉE DU 19 FÉVRIER 2015	PP-2	147,90 \$		
FÉVRIER	PATRICK MARQUÉS	ASSEMBLÉE DU 19 FÉVRIER 2015	PP-2	147,90 \$		
FÉVRIER	DAVID PILON	ASSEMBLÉE DU 19 FÉVRIER 2015	PP-2	147,90 \$	775,10 \$	Dépôt direct
TOTAL DES COMPTES À PAYER				642 225,41 \$	642 225,41 \$	

ADOPTÉE

1.4 2015-030 ADOPTION DU RÈGLEMENT 11-2014 RÉVISION DU RÉSEAU LOCAL

CONSIDÉRANT que le CIT Chambly-Richelieu-Carignan désire effectuer la révision des circuits locaux, afin de les rendre plus efficaces et qu'ils répondent adéquatement aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 19 avril 2015, les modifications de services suivantes entreront en vigueur :

Circuits 400-401 : Temps de parcours ajustés

Circuits 300, 301, 303 : Temps de parcours ajustés

Circuit 401 : Ajout d'arrêts au Terminus Panama de Chambly vers Montréal à 20h53 et 22h53

Circuit 11 : Modification du tracé du circuit. Les arrêts sur le boulevard Fréchette entre le stationnement incitatif de Chambly et le boulevard Lebel sont supprimés. Les arrêts sur le boulevard Lebel entre les boulevards Fréchette et Brassard sont supprimés. Ajout d'arrêts sur la rue Anne-le Seigneur entre les deux (2) intersections de la rue Kent. Le temps de parcours est ajusté et les heures de départs modifiées. Les départs au stationnement incitatif de Chambly sont déplacés au quai 3.

Circuit 12 : Modification du tracé du circuit. Les arrêts sur le boulevard Fréchette entre le stationnement incitatif de Chambly et l'avenue Bourgogne sont supprimés. Ajout d'arrêts sur l'avenue de Salaberry entre l'avenue Bourgogne et le boulevard Lebel. Ajout d'arrêts sur le boulevard Lebel entre les rues de Brébeuf et Brassard. Le temps de parcours est ajusté et les heures de départs modifiées. Les départs au stationnement incitatif de Chambly sont déplacés au quai 2.

Circuit 13 : Modification du tracé du circuit. Les arrêts sur le boulevard Brassard entre le stationnement incitatif de Chambly et le boulevard Lebel sont supprimés. Les arrêts sur le boulevard Lebel entre les boulevards Brassard et Fréchette sont supprimés. Ajout d'arrêts sur les rues de Beulac et de Niverville. Le temps de parcours est ajusté et les heures de départs modifiées.

Circuit 14 : Modification du tracé du circuit. Les arrêts sur le boulevard Brassard entre le stationnement incitatif de Chambly et le boulevard Lebel sont supprimés. Les arrêts sur le boulevard Lebel entre les boulevards Brassard et Fréchette sont supprimés. Le temps de parcours est ajusté et les heures de départs modifiées.



Taxibus T9 : Ajout d'un service de taxibus sur réservation dans le secteur résidentiel du Golf à Chambly. Nouveaux arrêts sur les rues Daigneault, Joseph-Bresse et Martel.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé de : Madame Anne Poussard
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter le règlement 11-2014 établissant la révision des réseaux locaux desservant la ville de Chambly à compter du 19 avril 2015.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

1.5 2015-031 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES ENTRE LA VILLE DE MARIEVILLE ET LE CIT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN

CONSIDÉRANT que l'entente, pour la fourniture d'un service de transport en commun, entre la Ville de Marieville et le CIT Chambly-Richelieu-Carignan est renouvelable à chaque année;

CONSIDÉRANT le projet d'entente, pour l'année 2015, reçu de la Ville de Marieville, dûment vérifié et validé;

CONSIDÉRANT la résolution M15-02-052 de la ville de Marieville déléguant la compétence en transport en commun au CIT Chambly-Richelieu-Carignan pour l'année 2015;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Patrick Marques
Appuyé de : Monsieur Jacques Ladouceur
Et résolu à : L'unanimité

Entente 2015 pour la fourniture d'un service de transport en commun

2

ENTENTE

ENTRE: **LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN**, corporation publique légalement constituée en date du 12 décembre 1984, ayant son siège social au 1, Place de la Mairie, Chambly, J3L 4X1 dûment représenté par Monsieur Serge Gélinas et Monsieur Yvon Massicotte.

ci-après appelé « **Conseil** »

ET: **LA VILLE DE MARIEVILLE**, corporation municipale issue du regroupement de la Ville de Marieville et de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) et du décret 644-2000 au 1^{er} juin 2000 publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 14 juin 2000, 132^e année, no 24 et régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), ayant sa place d'affaires au 682, rue Saint-Charles à Marieville, ici représentée par monsieur Gilles Delorme, Maire, et madame Mélanie Calgaro, Greffière adjointe, aux termes d'une résolution de son Conseil municipal en date du 26 février 2015 portant le numéro M15-02-052 dont copie demeure annexée aux présentes en annexe « A » pour en faire partie intégrante;

ci-après appelée « **Ville** »

Lesquels, afin de maintenir le service de transport en commun sur le territoire de la Ville de Marieville offert par le Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan, conviennent de ce qui suit:

1. Objet

Le Conseil fournit à la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, deux (2) différents circuits dont le circuit 500 qui est l'Express Marieville-TCV ainsi que le circuit 15 dont les différentes heures d'arrivée et de départ sont plus amplement décrites dans les horaires joints à la présente entente en annexe « B » pour en faire partie intégrante. De plus, le Conseil offre moyennant des coûts additionnels pour la Ville ci-après prévus à l'article 2, la gratuité pour le déplacement des usagers entre les villes de Chambly, Marieville, Richelieu, Carignan et Saint-Mathias-sur-Richelieu seulement.



2. **Prix**

Le prix du service décrit à l'article 1 intitulé « *Objet* » applicables pour l'exercice 2015 est de 297 000,00 \$, plus les taxes applicables. Ce prix inclut un montant de 25 000,00 \$ résultant de la gratuité pour les déplacements des usagers entre les villes de Chambly, Marieville, Richelieu, Carignan et Saint-Mathias-sur-Richelieu seulement.

Le prix est payable mensuellement.

3. **Paiement**

3.1 Le prix du service est payable, le premier jour de chaque mois, de la façon suivante, savoir :

- Douze (12) versements égaux et consécutifs de 24 750 \$ auxquels montants les taxes devront être ajoutées.

Entente 2015 pour la fourniture d'un service de transport en commun

3

4. **Durée**

La présente entente est conclue pour une période d'un (1) an commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2015.

5. **Renouvellement**

À son échéance, l'entente ne sera pas renouvelée. Elle prendra automatiquement fin le 31 décembre 2015.

6. **Interruption**

En cas d'interruption de service, le Conseil réduira le paiement mensuel dû et exigible en proportion de la diminution des heures de service.

7. **Modification du service**

Les parties peuvent revoir à la hausse le service fourni en vertu de la présente entente.

Signé à CHAMBY
ce 19 Mars 2015


Le Conseil intermunicipal de transport
Chambly-Richelieu-Carignan

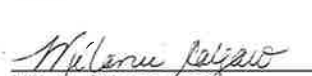

Président


Secrétaire-trésorier

Signé à Marieville
ce 27 février 2015

La Ville de Marieville


Gilles Delorme
Maire


Mélanie Calgaro, notaire
Greffière adjointe

D'accepter l'entente, pour la fourniture d'un service de transport en commun pour l'année 2015, telle que proposée par la Ville de Marieville et joint ci-dessous

D'autoriser le président et le secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

Il est demandé de prévoir des renouvellements pour deux (2) ans au lieu d'un (1) an à compter de l'année 2016. De plus, les membres du Conseil sont d'avis d'envoyer une réponse à la demande d'explication de Marieville pour leur mentionner qu'au besoin, des personnes ressources de l'équipe de Gestrans se rendront disponibles pour aller les rencontrer et leur donner toutes les informations sur le dossier.



2. SUIVIS

2.1 SUIVI DE LA RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2015

Madame Laurence Clair, chargée de projet mentionne que l'agence métropolitaine de transport (AMT) n'a pas donné son accord à l'octroi de places réservées aux familles et aux femmes enceintes au stationnement incitatif.

La demande de remboursement des coûts engendrés par le détour dû à l'interdiction de circuler sur le rue de l'Inspecteur a été soumise à l'AMT ainsi qu'à l'arrondissement Sud-Ouest et l'appui des organismes de la Couronne Sud a été demandé.

Les responsables du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu sont prêts à rencontrer le CIT concernant la demande d'implication financière pour la desserte de leur établissement scolaire.

Monsieur David Viannay, directeur soutien aux opérations informe le Conseil que plusieurs tests sont en cours au terminus centre-ville à l'aide du véhicule deux étages. Il semble probable que l'acquisition d'un tel véhicule puisse être envisageable à court ou moyen terme. Les différentes problématiques que pose ce genre de véhicule sont discutées.

2.2 SUIVI SUR LE DOSSIER SAEIV

Les acceptations provisoires sont prévues au mois d'avril prochain et les acceptations finales, environ six (6) mois plus tard.

Madame Murielle Allatt, directrice générale adjointe mentionne que l'installation des panneaux à messages variables (PMV) dans les stationnements incitatifs sera demandée via le plan quinquennal d'immobilisations puisque ce type d'infrastructures est nécessaire dans les lieux où convergent une majorité d'utilisateurs.

Le comité de pilotage se rencontrera le 9 avril prochain.

2.3 SUIVI AQTIM

Monsieur Serge Gélinas, président et représentant de la ville de Chambly mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu récemment. La prochaine rencontre est prévue au début du mois d'avril.

3. FINANCES

3.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les états financiers vérifiés au 31 décembre 2014 sont déposés officiellement et Monsieur Jean-Yves Trottier de la firme Raymond Chabot Grant Thornton en fait la présentation.

Monsieur Trottier mentionne qu'aucune déficience de contrôle interne n'est à signaler.

3.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2015

Madame Murielle Allatt présente les états financiers au 31 janvier 2015 et explique les écarts budgétaires.

4 OPÉRATIONS

Monsieur Michel Leboeuf, représentant du transporteur se joint à l'assemblée.

4.1 LE RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Madame Laurence Clair, chargée de projet chez Société Gestrans présente le rapport des opérations du mois de février 2015. Pour les villes de Chambly, Richelieu et Carignan (2000 à 2015), le tableau d'achalandage indique une augmentation de 7,73 % comparativement à la même période en 2014. Le service de taxibus offert aux résidents de Carignan indique une augmentation de 4,14 % au mois de février. Pour la ville de Saint-Mathias-sur-Richelieu, l'achalandage du mois de février 2015 est identique à celui de février 2014. Pour la ville de Marieville, une diminution d'achalandage de 5,97 % a été observée au cours du mois de février.

En février 2015, les usagers ont déposé dix (10) plaintes et quatre (4) bris mécaniques ont été enregistrés.

Concernant la plainte numéro CRPL201501014 du mois de janvier dernier, monsieur Michel Leboeuf explique que son employée affirme que l'utilisatrice a présenté un billet de 20 \$ alors que de son côté l'utilisatrice affirme avoir été en possession d'un billet de 5\$, d'une pièce de 2\$ et d'une pièce de 1\$. Cette dernière n'a pu bénéficier des services du CIT ce jour-là et demande que six (6) titres au montant de 48 \$ lui soient remboursés. Dans le cadre des discussions,



Monsieur Leboeuf se dit prêt à rembourser la somme de 48 \$ à l'usagère pour clore le dossier.

Monsieur Leboeuf quitte l'assemblée.

Les membres du CIT conviennent de transmettre une lettre explicative à l'usagère l'informant qu'une enquête interne a été effectuée et que compte tenu des versions contradictoires maintenues de part et d'autre, il est impossible de prouver les faits hors de tout doute. Il est convenu de joindre à cette lettre deux (2) titres de courtoisie.

On demande également d'aviser Monsieur Leboeuf de ne pas donner suite à la réclamation et de ne pas faire le remboursement de 48 \$ pour les 6 titres réclamés.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance reçue :

5.1.1 Ville de Marieville - 2014-02-27/ réf. : Entente entre la ville de Marieville et CIT de Chambly-Richelieu-Carignan;

5.1.2 Ville de Marieville - 2015-02-27/ réf. : Transport en commun pour la Ville de Marieville;

5.2 Correspondance envoyée :

5.2.1 Monsieur Michel Leboeuf - 2015-02-24/ réf. : CIT Chambly-Richelieu-Passage à l'avance;

5.2.2 Aux organismes de transport concernés - 2015-03-02/ réf. : Révision du réseau local et les temps de parcours des circuits de Montréal;

6 AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

6.1 2015-032 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 01-2015 HORAIRE ESTIVAL

Monsieur Patrick Marques, administrateur et représentant de la ville de Carignan, donne avis de motion que lors d'une prochaine assemblée, il sera adopté un règlement numéro 01-2015; établissant des suppressions de service pour l'horaire estival du service de transport en commun de personne dans les villes de Chambly, Richelieu et Carignan.

6.2 2015-033 MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SIGNALISATION REQUISE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU RÉSEAU LOCAL

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la révision du réseau local, la signalisation doit être modifiée;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 116 \$ (excluant les taxes applicables) a été prévu au budget 2015 pour l'acquisition et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires au nouveau réseau local;

CONSIDÉRANT que la soumission de Signalisation Lévis pour la fabrication des panneaux de signalisation, la quincaillerie nécessaire et l'installation est au montant de 10 442,10 \$ (excluant les taxes applicables);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Jacques Ladouceur

Appuyé de : Monsieur Patrick Marques

Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser le dépassement budgétaire de 326,10 \$ (excluant les taxes applicables) pour la modification de la signalisation dans le cadre de la révision du réseau local.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6.3 TRAVAUX À L'AUTOROUTE BONAVENTURE

Monsieur David Viannay explique la séquence des travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure qui se poursuivront jusqu'en novembre 2016.

Il dépose et présente un document sur plusieurs parcours alternatifs que devront emprunter les véhicules durant chacune des phases des travaux prévus. Monsieur Viannay mentionne qu'un comité technique est mis sur pied pour analyser et déterminer les trajets optimaux pour la période des travaux.

Monsieur Viannay précise qu'initialement, les travaux devaient se poursuivre jusqu'en 2017 mais dû aux célébrations du 375^e anniversaire de la Ville de



Montréal, le maire Denis Coderre a demandé et obtenu que l'on devance la fin desdits travaux.

Finalement, il mentionne que pour éviter le moins de désagréments aux usagers compte-tenu des fermetures et nombreux détours qui seront mis en place tout au long des travaux, qu'il serait préférable de prévoir le retrait de l'arrêt métropolitain (William-Nazareth) du 25 juin 2015 à l'été 2016.

2015-034 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 02-2015 - RETRAIT TEMPORAIRE DE L'ARRÊT MÉTROPOLITAIN WILLIAM/NAZARETH À COMPTER DU 25 JUIN 2015

Monsieur Patrick Marques, administrateur et représentant de la ville de Carignan, donne avis de motion que lors d'une prochaine assemblée, il sera adopté un règlement numéro 01-2015 établissant le retrait de l'arrêt métropolitain (William-Nazareth) pour la durée des travaux du Projet Bonaventure pour le service de transport en commun de personnes dans les villes de Chambly, Richelieu et Carignan.

6.4 2015-035 MANDAT À L'AQTIM - ENFANT VOYAGEANT SEUL À BORD DU TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT la récente demande d'un parent pour que son enfant de moins de 6 ans voyage seul à bord du transport collectif du véhicule d'un CIT;

CONSIDÉRANT qu'aucune réglementation interne du CIT ne régit actuellement ce type de demande;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de tous les AOT, membres de l'AQTIM de se munir de règles relative au transport d'enfants en bas âge, seuls, voyageant sans la présence d'un parent;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite que l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) analyse cette demande et fournisse à chacun de ses membres des recommandations relativement au transport d'enfants en bas âge seuls à bord du transport collectif;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé de : Madame Patrick Marques
Et résolu à : L'unanimité

De soumettre à l'AQTIM l'analyse du transport d'enfants en bas âge seuls à bord du transport collectif et que leurs recommandations soient transmises au CIT Chambly-Richelieu-Carignan par la suite.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

7. VARIA

7.1 PRÉSENCE DU TRANSPORTEUR AUX ASSEMBLÉES DU CIT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN

La pertinence de la présence du transport est discutée. L'avis de chacun des membres du Conseil est demandé à ce sujet. Il est décidé de maintenir la présence du représentant du transporteur aux assemblées.

8. 2015-036 LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé par : Monsieur Jacques Ladouceur
Et résolu à : L'unanimité

De tenir la prochaine assemblée ordinaire le jeudi 30 avril 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Richelieu.

ADOPTÉE

9. BIENVENUE AUX USAGERS

Aucun usager n'est présent



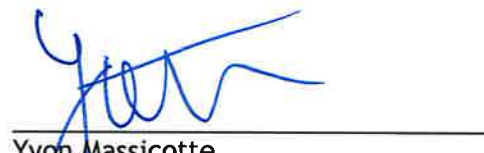
10. 2015-037 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé par : Monsieur Jacques Ladouceur
Et résolu à : L'unanimité

De lever l'assemblée ordinaire du 19 mars 2015 à 20h.

ADOPTÉE


Serge Gélinas
Président


Yvon Massicotte
Secrétaire-trésorier